

DOSSIER D'INSCRIPTION

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SPÉCIALITÉ «EDUCATEUR SPORTIF » ET MENTION « ACTIVITÉS DU VOLLEY-BALL ET DISCIPLINES ASSOCIÉES »

Entretiens de sélection : 18 août au 4 septembre 2025

Test technique volley-ball : 5 septembre 2025

Préformation : 8 au 26 septembre 2025

Positionnement (pour tous les candidats) : 26 septembre 2025

Formation : du 29 septembre 2025 au 30 septembre 2026

- sous réserve de l'habilitation de la DRAJES Île-de-France - Paris -

CANDIDAT :

Je soussigné(e), Nom : _____ Nom de jeune fille : _____

Prénom : _____ Sexe : M F

Date naissance : ____/____/____ Lieu de naissance : _____

Département : _____ Nationalité : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. fixe : _____ Portable : _____

Mail : _____

Je souhaite m'inscrire à la formation du BP JEPS « Educateur Sportif », mention « Activités du Volley-ball et disciplines associées »

OUI

NON

Suite à une démarche V.A.E. je déclare être autorisé à ne m'inscrire qu'aux U.C. suivantes:

(joindre la photocopie du justificatif VAE)

Espace réservé au secrétariat
de la formation
Dossier arrivé le (cachet) :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis :

Fait à : _____, le ____/____/20____

Signature du candidat :

FICHE 1 (à retourner à l'IFSVB) : PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER D'INSCRIPTION

(ATTENTION : les pièces manquantes ne seront pas réclamées.
Les dossiers incomplets seront classés sans suite et la demande d'inscription ne sera pas retenue)

- Certificat médical** de non contre-indication à « *Pratique et à l'encadrement des activités physiques et sportives* » datant de **moins d'un an** avant l'entrée en formation BPJEPS Activités du Volley-ball et disciplines associées 2025/2026 (modèle en page 17 de ce dossier)
- Attestation sur l'honneur de non-inscription au casier judiciaire** (page 16 de ce dossier).
- Attestation de Formation à la « Prévention et Secours Civiques de 1er niveau (PSC1) »** ou diplôme équivalent : Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS), Brevet National de Secourisme (BNS), Brevet National des Premiers Secours (BNPS).
- Pour les candidats de **nationalité française** : **carte nationale d'identité** (photocopie recto/verso lisible).
- Pour les candidats de **nationalité étrangère** : **carte de séjour en cours de validité** ou récépissé accompagné du passeport (photocopie recto/verso lisible).
- Attestation carte vitale.**
- Pour les candidats âgés de **18 à 25 ans**, fournir photocopie de **l'attestation de recensement** et du **CERTIFICAT** de participation à la **Journée défense et citoyenneté (JDC)** **ou attestation provisoire de participation à la JDC** (en cours de validité) **ou attestation individuelle d'exemption.**
- Attestation CAF** pour les candidats de l'Atelier Chantier d'Insertion **allocataire du revenu de solidarité active (RSA)**
- Inscription sur la « Plateforme de l'Inclusion »** (via référent Mission Locale, Pôle Emploi ou autres prescripteurs) pour les candidats de l'Atelier Chantier d'Insertion
- 2 photos d'identité** (format 4x5cm), **identiques et récentes portant le nom au dos** (dont 1 collée en 1ère page du dossier d'inscription)
- 1 enveloppe (Lettre verte suivie, 100g, format 229 x 324 mm , A4)** autocollante pré-timbrée à 4,28 € libellée à vos noms et adresses
- Pour les candidats bénéficiant d'une **dispense d'UC par VAE** : attestation officielle de l'organisateur de l'examen (DRAJES)
- Pour les **personnes en situation de handicap**, et selon la certification visée, **l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées** en vue de l'application des articles A. 212-44 et A.212-45 du Code du Sport

Déposez votre dossier d'inscription en respectant la date limite de retour :

18 juillet 2025

FICHE 2 (à retourner à l'IFSVB) : RENSEIGNEMENTS DIVERS

Nom (du candidat) : _____ Prénom : _____ Âge : _____

1 - VOTRE FORMATION INITIALE

Votre niveau d'étude :

Dernier diplôme obtenu (cochez la case correspondante) : Date : ____/____/____

BEPC

Bac +2 (BTS ;DUT ;DEUG...)

CAP/BEP

Bac +3 (licence,...)

Baccalauréat (général/technologique/pro)

Bac +5 (master,...) _____

Autres, préciser : _____

Sortie du système scolaire (ne pas remplir si toujours dans le système scolaire) :

Date : ____/____/____

Dernière classe ou formation fréquentée : _____

Date : ____/____/____

Dernier établissement fréquenté : _____

Si vous êtes lycéen joindre la photocopie du Certificat de Scolarité 24/25

Vos diplômes et formations (joindre la photocopie des diplômes) :

Année	Intitulé	Établissement/ Organisme	Niveau	Diplome/ certificat obtenu(s)

Diplômes ou Qualifications Jeunesse et Sport (joindre la photocopie des diplômes) :

Êtes-vous titulaire : - du B.A.P.A.A.T. OUI NON

Si OUI, lequel ? : _____

- d'un B.E.E.S. : OUI NON

Si OUI, lequel ? : _____

- du TRONC COMMUN OUI NON
(du BEES 1er degré)

- d'un BPJEPS OUI NON

Si OUI, lequel ? : _____

Autres, précisez : _____

2 - VOTRE SITUATION PROFESSIONNELLE

1. Salarié : OUI NON

Nom et Adresse de l'employeur : _____

Contact : _____ Mail : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

Contrat : _____ Temps complet Temps partiel

Nombre d'heures/semaine : _____

Date d'embauche : ___/___/___ Fonction : _____

Lieu de travail : _____

Expériences professionnelles et bénévoles

Périodes	Structures/ Localité	Poste/ Fonction/ Activités	Statut

2. Demandeur d'emploi : OUI NON Inscrit à Pôle Emploi : OUI NON

 **RAPPEL :** Pour bénéficier du cadre du chantier d'insertion, il est obligatoire d'être inscrit à Pôle Emploi, ainsi que sur la plateforme d'inclusion (par votre référent emploi, emploi local).

Aucune demande ne sera examinée si ces conditions ne sont pas remplies.

Si OUI, date d'inscription : ___/___/___ N° d'identifiant Pôle Emploi : _____

Êtes-vous :

Indemnisé par Pole Emploi : OUI NON

Bénéficiaire du RSA : OUI NON

Reconnu travailleur handicapé : OUI NON

3 - VOTRE PRATIQUE SPORTIVE

Votre implication dans une association

(Mettre une croix dans la case correspondante et joindre toutes les pièces justificatives)

Exercez-vous une responsabilité au sein d'une association ? OUI NON

Si OUI (Structure, Nom du responsable, adresse, tél. de l'association) : _____

En qualité : de dirigeant d'entraîneur d'animateur autres

Possédez-vous un diplôme fédéral de Volleyball ? OUI NON

Si OUI, lequel ? :

Initiateur Diplôme Régional d'Entraîneur 1 Diplôme Régional d'Entraîneur 2

Autre, lequel : _____

Avez-vous déjà animé ? OUI NON

• A titre bénévole : OUI NON

• A titre professionnel : OUI NON

Si OUI, dans quelle structure ? : _____

Auprès de quel public ? :

• Enfance (7-11 ans) OUI NON

• Préadolescents et/ou adolescents (12-18 ans) OUI NON

• Adultes (19-59 ans) OUI NON

• Jeunes retraités et retraités (60 ans et +) OUI NON

Niveau de pratique des élèves ? :

• Initiation OUI NON

• Perfectionnement OUI NON

• Entraînement OUI NON

Pratique sportive (joindre les pièces justificatives des titres) :

Quel est votre niveau de pratique ?

Saison 2024-25 : _____ Club : _____

- Plus haut niveau de Pratique : _____ Club : _____ Année : _____

- Titres sportifs : _____

Dans quels clubs ou quelles structures pratiquez-vous ? (Indiquez nom, adresse et téléphone)

Pratiquez- vous d'autres d'Activités Physiques et Sportives ? OUI NON

Si OUI, quelles disciplines ? : _____ Loisirs Compétition

_____ Loisirs Compétition

4 – FINANCEMENT DE LA FORMATION

Ma formation est financée par mon employeur : OUI NON

Si OUI, précisez (engagement ou accord obtenu ou en cours) : _____

Ma formation est financée par un organisme : OUI NON

Si OUI, précisez (UNIFORMATION, AGEFOS, FONGECIF, POLE EMPLOI...) : _____

Ma formation est financée à titre individuel: OUI NON

Je souhaite demander à être intégré au Chantier d'insertion du CDVolley 92 : OUI NON

Si OUI, veuillez expliquer très précisément :

Vos motivations pour intégrer le BJEPS : _____

L'intérêt pour vous d'intégrer le Chantier d'insertion : _____

Si vous demandez à devenir salarié du CDVolley 92 dans le cadre du chantier d'insertion, vous serez convoqué à un entretien en août/septembre 2025 afin d'approfondir votre candidature.

5 - RESPONSABILITE ET ASSURANCE

Les stagiaires en formation seront automatiquement et sans frais supplémentaires couverts par l'assurance de l'établissement au titre de la responsabilité civile et de l'assurance de la personne.

6 - RENSEIGNEMENTS EN CAS D'ACCIDENT

Nom : _____ Prénom : _____ de la personne à contacter en cas d'accident.

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. personnel : _____ Tél. travail : _____ mail : _____

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Nom : _____

Prénom : _____

Signature :

FICHE 3 (à retourner à l'IFSVB) : FICHE FINANCIERE ET STATUTAIRE

Stagiaire : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Né(e) le : ____/____/____ à _____

N° de sécurité sociale : _____

Tél. Domicile : _____

Tél. Portable : _____

Mail : _____

Votre statut

1. Habitez-vous en QPV (Quartier Prioritaire de la ville) ? OUI NON
2. Avez-vous moins de 26 ans ? OUI NON
3. Avez-vous déjà été employé sous contrat CDD insertion ? OUI NON
4. Etes-vous sorti du système scolaire depuis moins de 10 ans ? OUI NON

Si oui, depuis quand ? _____ Avec quel niveau ? _____

Fournir un certificat de scolarité de moins de 10 mois (au jour d'entrée en formation)

Nom : _____

Date : _____

Prénom : _____

«Lu et approuvé»

Signature :

FICHE 4 (à retourner à l'IFSVB) :
L'ALTERNANCE EN ENTREPRISE (VOLLEY-BALL ET DISCIPLINES ASSOCIEES)

(Renseigner et faire viser par le responsable de la structure)

Nom (du candidat): _____ Prénom : _____ Âge : _____

1 - LA STRUCTURE DE VOLLEY-BALL OÙ VOUS ENVISAGEZ D'EFFECTUER VOTRE TEMPS DE FORMATION EN ALTERNANCE

Dénomination : _____

Statut : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Téléphone : _____

Fax : _____

Email : _____

Domaine d'activité principal : _____

N° SIRET : _____

N° agrément Jeunesse et Sport : _____

Nombre d'années d'existence : _____

Responsable de la structure : _____

Fonction : _____

Téléphone : _____

Fax : _____

Email : _____

2 - LE TUTEUR ENVISAGÉ

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Téléphone : _____

Fax : _____

Email : _____

Diplôme sportif en lien avec le métier : _____

(Joindre obligatoirement une copie de ce diplôme)

Expérience en enseignement du Volley-ball : _____

Fonction actuelle : _____

3 - L'ACTIVITE ENVISAGE DU STAGIAIRE

Lieu(x) des interventions : _____

Intervention pédagogique :

- Volume horaire envisagé par semaine : _____

- Type de public envisagé : _____

Participation au fonctionnement de la structure :

- Volume horaire envisagé par semaine : _____

- Projet d'action en responsabilité envisagé : _____

4 – PRESENTATION EN QUELQUES LIGNES DE VOS PROJETS

Mon projet professionnel : _____

Mon projet d'action dans la structure : _____

Accord sur le principe de l'accueil envisagé du stagiaire :

Fait à : _____ le : ____/____/_____

Prise de connaissance du projet présenté par la stagiaire :

Fait à : _____ le : ____/____/_____

Cachet et signature du responsable de la structure (nom, prénom, qualité)	Cachet et signature du tuteur (nom, prénom, qualité)
--	---

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis

(Signature du candidat)

FICHE 5 : B.P.J.E.P.S (NIVEAU IV) VOLLEY-BALL ET DISCIPLINES ASSOCIEES 2025-2026 **LE BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

1. TERMINOLOGIE

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) atteste :

L'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle en responsabilité à finalité éducative ou sociale, dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles.

- Spécialité « **Educateur Sportif** »

- Mention : **Activités du Volley-ball et disciplines associées**

2. DESCRIPTION DU MÉTIER

La possession du diplôme BPJEPS, spécialité «Educateur Sportif», mention Volley-ball et disciplines associées, confère à son titulaire les compétences suivantes qu'il assure en autonomie pédagogique :

- L'encadrement et l'animation des activités de loisir, d'initiation et de découverte du volley-ball et disciplines associées ;
- L'encadrement, l'enseignement et la préparation en autonomie jusqu'au premier niveau de compétition fédérale ;
- L'organisation et la gestion des activités du volley-ball et disciplines associées ;
- La communication sur les actions de la structure ;
- Assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques et des lieux de pratiques ;
- La participation au développement de la structure organisatrice de l'activité ;
- La participation à l'entretien et à la maintenance du matériel pédagogique et des installations

3. LA CERTIFICATION DES COMPÉTENCES

Principes généraux du BPJEPS :

Pour obtenir le BPJEPS, il faut valider 3 Blocs de compétences (BC) :

- BC 1 – Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation
- BC 2 – Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation
- BC 3 – Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer des séances de découverte et des cycles de séances d'initiation et d'apprentissage des activités du volley-ball et disciplines associées dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure.

Epreuves prévues par l'organisme : deux types d'épreuves sont prévus au cours de la formation :

- **Epreuves certificatives** (validant les compétences attendues par le diplôme) :

Certification BC1	Production par le candidat d'un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique.	24 Juin 2026 (Rattrapage : 8 Septembre 2026) à l'IFSVB
Certification BC2	Production par le candidat d'un ou plusieurs support(s) personnel(s) de son choix présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance pédagogique, auprès de deux publics différents.	25 Juin 2026 à l'IFSVB (Rattrapage : 8 Septembre 2026)
Certification BC3	Évaluation certificative permettant d'apprécier les compétences dans une situation(s) d'activité professionnelle visant à mobiliser les techniques de la mention «Activités du Volley-ball et disciplines associées» pour mettre en œuvre une séance d'apprentissage issue d'un cycle de 6 séances.	Avril à Septembre 2026 à l'IFSVB (Rattrapage jusqu'à Septembre 2026)

- **Evaluation formatives** : ces épreuves ne valent pas de certification mais figurent dans le carnet de liaison du stagiaire.

EF 1	Présentation du projet d'action dans la structure	9 Mars 2026 à l'IFSVB
EF 2	Présentation d'une action de valorisation d'activité ou de projet	16 Mars 2026 à l'IFSVB
EF 3	Animation d'une séance d'apprentissage dans les activités du volley-ball et des disciplines associées	5 Mars 2026 à l'IFSVB

4. LA PREFORMATION

La formation BPJEPS Activités « volley-ball et disciplines associées » sera précédée d'une **préformation d'une durée de 3 semaines (84h00 du 8 au 26 septembre 2026) pour les candidats de l'Atelier Chantier d'Insertion** du CDVolley 92.

La préformation constitue une première étape vers la qualification professionnelle. C'est un moyen **pour mettre à niveau les futurs candidats sur des compétences-clés du diplôme** que constituent « l'expression orale et écrite en français ainsi que la maîtrise de l'outil informatique » et devrait permettre à terme d'assurer la réussite de leur cursus de formation.

Un repérage des niveaux est effectué de façon simple et rapide de manière à déterminer les besoins de candidats dans les domaines de compétences précités. Une formation adaptée leur est alors proposée alternant les travaux collectifs et individuels.

5. LE TEST TECHNIQUE

Le test technique est organisé par l'IFSVB. **L'épreuve au lieu le 5 septembre 2025** de 09h00 à 16h00 à l'IFSVB, gymnase des Bas Coquarts, 8 avenue de Montrouge – 92340 Bourg-la-Reine.

Les candidats au BPJEPS Volley-ball et disciplines associées de l'IFSVB doivent **obligatoirement s'inscrire via le dossier d'inscription** pour passer le test technique.

6. LA FORMATION

Durée maximale formation	<ul style="list-style-type: none"> - Formation en centre de formation : 695h - Formation en structure ou entreprise (stage) : 450 h - Processus de certification : 15 h <p style="text-align: right;"><i>-> Soit un volume horaire total de 1145h</i></p>
Conditions d'accès à la formation	<ul style="list-style-type: none"> - Être titulaire de l'AFPS ou du PSC1 ou d'un titre équivalent. - Présenter un certificat médical de non-contre-indication de la pratique du « volley-ball et disciplines associées » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ; - Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation => Test technique - Satisfaire au test de sélection (entretien de motivation)
Conditions d'accès à la formation	<p>La formation se déroule entre le 29 septembre 2025 et le 30 septembre 2026 les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 15h à l'IFSVB/CREPS IDF/Chaville, soit 20h / semaine.</p> <p>Le programme de formation est défini comme suit :</p>
	<p>Module 1 : Communiquer (95h)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les différentes étapes de la communication, les différents médias - Communiquer à l'écrit (maîtrise du français : grammaire, orthographe, conjugaison, syntaxe) - Communiquer à l'oral devant un public, un jury - Communiquer grâce aux nouvelles technologies (mail, Internet, Word, Excel, Ppt)
	<p>Module 2 : Concevoir et gérer des projets (75h)</p> <ul style="list-style-type: none"> - La démarche Projet - Les projets de développement - Les projets pédagogiques d'animation - Suivi des projets individuels des stagiaires en club
	<p>Module 3 : Gérer les paramètres de la séance en volley-ball et disciplines associées (165h)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérer la sécurité - Réaliser sa séance - Préparer la séance - Evaluer sa séance
	<p>Module 4 : Culture sportive – Connaissances de l'Eduteur Sportif (150h)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les différents acteurs du monde du sport en France (Les différents secteurs : marchand/non-marchand ; privé/public ; Le statut de l'Eduteur Sportif ; L'association «Loi 1901» ; Esprit sportif et Olympisme) - Acquisition de connaissances générales (Anatomie, Physiologie, Apprentissage, Pédagogie, Psychologie, Sociologie) - Valeurs de la République et Laïcité
	<p>Module 5 : Culture et connaissances « Volley-ball et disciplines associées » (210h)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Logique interne du volley-ball et disciplines associées - Réglementation - Arbitrage et règles du jeu - La séance d'entraînement en Volley-ball
	<p>Les intervenants de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Christophe DOMERGUE, Expert méthodologie de projet, Formateur bloc 1, 2, - Jean Baptiste MASSENOT, Licence STAPS/DEJEPS volley-ball, Formateur bloc 3, 5 - Didier BARONNET, Professeur de Sport, formateur bloc 3, 4 - Formateurs de l'IFSVB, DEJEPS Volley-ball, formateurs bloc 5
Formation en entreprise	<p>Principe de l'alternance</p> <p>La formation repose sur l'interaction entre des activités sur le lieu de travail et la formation en centre. Chaque candidat est accompagné par un tuteur dans la structure-employeur qui a pour rôle de le suivre, de l'orienter, de le conseiller, de l'informer et de l'accompagner tout au long de sa formation. La durée de la formation en entreprise est de 450h (sauf allègement, 10h hebdomadaires en structure volley, cf. VI le planning hebdomadaire).</p> <p>Elle repose sur deux grandes transformations majeures attendues :</p> <p>L'observateur à la découverte de sa structure d'accueil : s'informe, s'intègre, accueille et communique => L'animateur / développeur est intégré à la structure et participe activement à la conception de nouveaux projets.</p> <p>L'animateur adjoint : participe aux situations mises en place par le tuteur, conseille, aide => L'animateur responsable d'un groupe de jeunes : prépare et conduit la séance en autonomie.</p>

FICHE 6 : B.P.J.E.P.S (NIVEAU IV) VOLLEY-BALL ET DISCIPLINES ASSOCIEES
LE BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

Sous réserve de l'habilitation par la DRAJES d'Ile de France - Paris

Les épreuves de sélection: **Entretiens de motivation : 18 août au 4 septembre 2025**

Nombre de places maximum : **Test sélection : 35 Formation : 25**

Epreuve	Entretien de motivation
Modalités de l'épreuve	<ul style="list-style-type: none">- Objectif : Evaluation de la motivation, de l'expérience et de l'engagement dans le projet de formation à partir du dossier d'inscription.- Durée : 20 minutes maximum réparties en 10 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien- Modalités épreuve : Le candidat devra dans un premier temps se présenter et mettre en avant la qualité de sa demande d'intégration à la formation (motivation, projet professionnel et structure d'alternance, expérience dans le domaine de l'encadrement sportif...) L'entretien prend appui sur l'exposé en insistant sur les aspects suivants : le projet professionnel (en particulier la structure d'alternance), la motivation et la disponibilité, la connaissance du dispositif, le financement de la formation...- Modalités évaluation : la prestation orale fera l'objet d'une notation sur 20 points.- Critères d'évaluation :<ul style="list-style-type: none">- Etre capable de maîtriser l'expression orale- Etre capable de témoigner d'un projet professionnel en adéquation avec le diplôme préparer- Etre capable d'anticiper l'alternance- Etre capable de témoigner d'une motivation et d'une disponibilité pour la formation- Etre capable d'anticiper le financement de la formation

Test technique volley-ball : 5 septembre 2025

Intitulé	Test technique volley-ball
Date et lieu	5 septembre 2025, Gymnase des Bas Coquarts, av. de Montrouge - 92340 Bourg-la Reine
Jury et Logistique	- 1 gymnase type C avec 2 terrains de Volley-ball ou terrain de beach-volley - Jury : 1 représentant FFVolley ou expert DRAJES
Modalités de l'épreuve	<p>- Objectif : validation successive de 4 situations de maîtrise du ballon, en volley-ball</p> <p>- Durée : indéterminée, tous les candidats doivent avoir essayé de valider les 4 situations</p> <p>- Modalités de l'épreuve : Les candidats après s'être échauffés essayeront successivement de valider les 4 situations de maîtrise du ballon en volley-ball pour lesquelles trois tentatives sont possibles par candidat.</p> <p>- Modalités évaluation :</p> <p>Validation de la situation n° 1 : Réaliser, sans rupture, dix fois le double contact précisé ci-dessus. Trois tentatives possibles par candidat</p> <p>Validation de la situation n° 2 : Réaliser huit passages du ballon au-dessus du filet sans rupture. Trois tentatives possibles par candidat.</p> <p>Validation de la situation n° 3a : Être capable de réaliser cinq passages du ballon au dessus du filet sans rupture. Trois tentatives possibles par candidat.</p> <p>Validation de la situation 3b : Être capable de réaliser cinq passages du ballon au-dessus du filet sans rupture. Trois tentatives possibles par candidat.</p> <p>Validation de la situation 4a : Être capable de réussir un enchaînement d'actions. Trois tentatives possibles par candidat.</p> <p>Validation de la situation 4b : Être capable de réussir un enchaînement d'actions. Trois tentatives possibles par candidat.</p>
Sélection Critères	<p>Situation n°1 : Les joueu(ses)rs sont face à face, distants de 4 à 6 mètres, parallèlement au filet. Ils s'échangent le ballon en continuité, sans blocage, chacun devant faire un contrôle en manchette et un renvoi en passe haute vers le partenaire.</p> <p>Situation n°2 : Les joueu(ses)rs sont face à face, de part et d'autre du filet, chacun étant placé entre 3 et 5 mètres de celui-ci. Ils s'échangent le ballon en continuité, sans blocage, chacun devant faire un contrôle en manchette et un renvoi en passe haute vers le partenaire.</p> <p>Situation n°3 : Forme jouée en 1x1 avec filet. Les joueu(ses)rs sont face à face, de part et d'autre du filet, chacun étant placé entre 3 et 5 mètres de celui-ci. Les joueu(ses)rs s'échangent le ballon en continuité, sans blocage, chacun devant faire un contrôle en manchette , puis un contrôle en passe haute et un renvoi en passe haute vers le partenaire.</p> <p>3a) Entre 1 et 2 mètres derrière chaque joueu(se)r, à droite et gauche, 2 cerceaux écartés de 3 mètres et 1 ballon dans un des cerceaux Dès que le joueu(se)er a renvoyé le ballon vers son partenaire, il doit déplacer le ballon d'un cerceau à l'autre et se remettre en position pour poursuivre l'échange.</p> <p>3b) Dans cette situation, les cerceaux et le ballon sont placés à proximité de la ligne centrale devant les joueurs. Dès que le joueu(se)r a renvoyé le ballon vers son partenaire, il doit déplacer le ballon d'un cerceau à l'autre et se remettre en position pour poursuivre l'échange.</p> <p>Situation n°4 :</p> <p>a) Le joueu(se)r se positionne en 1 et sert dans le demi-terrain B. Dès le service effectué, le lanceur L envoie un ballon vers le joueu(se)r qui est entré dans le 1/2 terrain face à lui. Il enchaîne un contrôle manchette, puis un contrôle en passe haute et un renvoi en frappe haute à 1 main dans le demi-terrain A.</p> <p>b) Le joueu(se)r se positionne en 2 et sert dans le demi terrain A. Dès le service effectué, le lanceur L envoie un ballon vers le joueu(se)r qui est entré dans le 1/2 terrain face à lui. Il enchaîne un contrôle manchette, puis un contrôle en passe haute et un renvoi en frappe haute à 1 main dans le demi-terrain B.</p>

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE NON INSCRIPTION AU CASIER JUDICIAIRE

Rappel des dispositions règlementaires

L'article L212-9 du code sport dispose que : « *Nul ne peut exercer les fonctions mentionnées au premier alinéa de l'article L. 212-1 à titre rémunéré ou bénévole, ou aux articles L. 223-1 et L. 322-7, ni intervenir auprès de mineurs au sein des établissements d'activités physiques et sportives mentionnés à l'article L. 322-1 s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits prévus* »

En outre, nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive auprès de mineurs s'il fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction de participer, à quelque titre que ce soit, à la direction et à l'encadrement d'institutions et d'organismes soumis aux dispositions législatives ou réglementaires relatives à la protection des mineurs accueillis en centre de vacances et de loisirs, ainsi que de groupements de jeunesse ou s'il fait l'objet d'une mesure administrative de suspension de ces mêmes fonctions.

En outre, nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive s'il a été définitivement condamné par le juge pénal pour crime ou délit à caractère terroriste.

L'article 441-7 du code pénal prévoit que : *Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :*

- 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;*
- 2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;*
- 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.*

Attestation :

Prénom : _____ Nom : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Commune : _____

Atteste sur l'honneur que

Je n'ai jamais fait l'objet d'aucune condamnation inscrite dans mon casier judiciaire mentionnée dans les articles L212-9 à L212-10 du code du sport visant les obligations d'honorabilité, m'interdisant d'exercer les fonctions de dirigeant, de juge, d'arbitre, d'éducateur sportif, et d'intervenir auprès de mineurs au sein d'un établissement d'activités physiques et sportives, et ce à titre rémunéré ou bénévole.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à _____, le _____

[Signature]

CERTIFICAT MÉDICAL

Les textes de référence

Article A212-178 du code du sport : « Toute personne exerçant ou désirant exercer les fonctions relevant de l'article L. 212-1 doit être en mesure de présenter au service chargé de l'instruction du dossier de déclaration un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de ces activités physiques ou sportives datant de moins d'un an au jour du dépôt du dossier. Elle doit être en mesure de présenter à l'autorité administrative l'original du certificat médical présenté lors de la déclaration pendant la durée de validité de sa carte professionnelle. »

Article A212-179 : « Lors du renouvellement de la déclaration, toute personne désirant poursuivre l'exercice des fonctions relevant de l'article L. 212-1 produit un certificat de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques ou sportives datant de moins d'un an au jour du dépôt du dossier (...). »

Je soussigné(e), _____ Docteur en médecine

certifie avoir examiné ce jour Mme/Mr _____

et avoir constaté qu'il/elle ne présente aucune contre-indication cliniquement apparente à la **Pratique et l'encadrement des activités physiques ou sportive**

Fait à _____ le ____/____/____

Cachet et signature du Médecin

Nom :
Prénom :
Qualifications (s) :
Adresse :

Téléphone :
N°ADELI :